

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2026

N°010

OBJET :	TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FAÇADE NORD ET DES COUVERTURES DU BAS-CÔTÉ NORD DE L'ÉGLISE SAINT VINCENT - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU LOT 2 ' COUVERTURE ' (MARCHÉ N°21099002)		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, Mme FLAMANT, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. DUMONT donne pouvoir à M. GHISI, M. MARTINET donne pouvoir à Mme FLAMANT, M. JORDAN donne pouvoir à M. BARTHÈS, M. BELONDRADE donne pouvoir à Mme BARTHE, M. MOURAD donne pouvoir à Mme BARDOU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 21 mai 2026,

Par délibération du 12 avril 2022, Le conseil municipal autorisait monsieur le Maire à signer 5 marchés de travaux pour restaurer la façade nord et les couvertures du bas-côté nord de l'Église Saint Vincent pour un montant de 1 994 786,66 €HT :

<i>Allotissement</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Tranche ferme en €HT</i>	<i>Tranche Optionnelle n°1 en €HT</i>	<i>Tranche Optionnelle n° 2 en €HT</i>	<i>Total</i>
1. <i>Gros œuvre - Pierre de taille</i>	<i>Vermorel</i>	585 599,60 €	548 939,20 €	558 652,91 €	1 693 191,71 €
2. <i>Couverture</i>	<i>Chevrin Geli</i>	51 761,22 €	41 667,60 €	52 831,54 €	146 260,36 €
3. <i>Vitraux</i>	<i>En verre et contre tout</i>	13 824,54 €	18 072,40 €	39 836,22 €	71 733,16 €
4. <i>Serrurerie</i>	<i>Queyrel Bernard</i>	16 447,66 €	20 817,47 €	22 563,03 €	59 828,16 €
5. <i>Décors peints</i>	<i>Malbrel</i>	7 165,05 €	6 425,60 €	10 182,62 €	23 773,27 €
<i>Total</i>		674 798,07 €	635 922,27 €	684 066,32 €	1 994 786,66 €

Le tranche ferme concerne les travaux des travées 1 et 2.

La tranche optionnelle n°1 concerne les travaux des travées 3 et 4.

La tranche optionnelle n°2 concerne les travées 5, 6 & 7 et la façade nord de la sacristie.

A ce jour, les travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1 sont terminés tandis que ceux de la tranche optionnelle n°2 sont en cours.

Puis, par délibération des 23 mai 2024, 14 novembre 2024, 19 décembre 2024 et 26 juin 2025, le Conseil Municipal :

- Autorisait monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et n°2 au lot 2, pour un montant de 16 619,70 euros HT pour rémunérer le solivage en chêne neuf des terrasses n°1 et n°2 oublié dans les pièces techniques et financières du marché ;
- Autorisait monsieur le Maire à signer un marché avec l'entreprise « SUR MESURE METTALIQUE », marché qui se substitue au marché de serrurerie (lot 4) suite au décès et à la liquidation de l'entreprise Queyrel, le marché de substitution étant conclu sans modification de prix et son avenant n°1, d'un montant de 1 387,00 euros HT pour restaurer le portail du porche de la façade Nord.

Un réajustement du planning d'exécution des travaux a ensuite fait l'objet d'une troisième série d'avenants.

Aujourd'hui, il est proposé de conclure un avenant n°4 au lot 2 « Couverture » d'un montant de 12 464,77 euros HT pour quantifier et rémunérer une prestation de charpente oubliée dans les pièces techniques et financières mais figurant sur les documents graphiques de l'architecte : le solivage en chêne neuf des terrasses n°5, 6 & 7. Ces travaux sont indispensables au bon achèvement du chantier. Cet avenant n°4, cumulé avec les avenants précédents qui concernaient les travées 1, 2, 3 et 4 portent le montant du marché à 175 344,83 €HT toutes tranches confondues, ce qui représente une augmentation de 19,89% du montant initial du marché.

Le montant de tous les lots (toutes tranches confondues) s'établirait ainsi à 2 025 258,13 €HT:

Allotissement	Entreprises	Tranches ferme et optionnelle n°1 & 2 en € HT	Avenants Tranche ferme et optionnelles 1 & 2	Avenant Tranche optionnelle n°2	Total
1. Gros oeuvre Pierre de taille	Vémoriel	1 693 191,71 €			1 693 191,71 €
2. Couverture	Chevrin Geli	146 260,36 €	16 619,70 €	12 464,77 €	175 344,83 €
3. Vitraux	En verre et contre tout	71 733,16 €			71 733,16 €
4. Serrurerie	Sur mesure métallique	59 828,16 €	1 387,00 €		61 215,16 €
5. Décors peints	Malbrel	23 773,27 €			23 773,27 €
Total		1 994 786,66 €	18 006,70 €	12 464,77 €	2 025 258,13 €

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260528-31869-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026
Publication : 08/06/2026